



SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- **attentat simple** : l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- **attentat complexe** : des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

Un individu sur le point de commettre un attentat manifestera un comportement pouvant trancher avec son environnement : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).



La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.

INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT



4 Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation.

4.1 - Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

4.2 - La préparation de l'action

Les terroristes conduisent souvent des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- a) **reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe** (chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;
- b) **rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :**
 - ⊙ recherches de complicités internes ;
 - ⊙ demandes de renseignements sur les mesures de sécurité, ou observation du déroulement des contrôles de sécurité ;
 - ⊙ prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.).

4.3 - La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- ⊙ **porter un sac anormalement lourd** ou déformé par une arme ;
- ⊙ **porter des protections** (genouillères, gilet pare-balle) ;
- ⊙ **avoir une tenue inappropriée pour la saison** ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- ⊙ **dissimuler une arme dans le dos** afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- ⊙ **montrer des signes de nervosité, de colère, d'anxiété ou de méfiance** en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :

- ⊙ un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- ⊙ un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.).



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

Elle précise les règles d'emploi des drones aériens de la gamme commerciale, tant pour un usage de loisir qu'une utilisation professionnelle, et liste les bonnes pratiques en matière de prévention contre les actes de malveillance pouvant être commis au moyen d'un drone.

Un drone aérien, c'est un aéronef de type :
aérostat, aéromodèle, montgolfière, planeur,
dirigeable, hélicoptère, multirotor, autogire,
convertible, voilure fixe,
SANS PERSONNE A BORD.
Son utilisation est soumise à des règles,
et la prévention des actes malveillants nécessite
quelques bonnes pratiques.



1

Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public ?

Je ne dois pas :

- ⊙ survoler les personnes sauf pour des drones très légers (< 250g) ;
- ⊙ voler au-dessus de l'espace public en agglomération sans autorisation préalable à la préfecture ;
- ⊙ perdre de vue mon aéronef en vol ;
- ⊙ dépasser la hauteur maximale de vol de 120 mètres ;
- ⊙ voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- ⊙ survoler les sites sensibles ou protégés ;

Je dois :

- ⊙ respecter les conditions et restrictions applicables à la catégorie d'exploitation du drone (catégorie Ouverte ou Spécifique)* ;
- ⊙ m'enregistrer en tant qu'exploitant d'UAS ;
- ⊙ enregistrer le drone si celui-ci a une masse supérieure à 800 grammes ;
- ⊙ me conformer à l'obligation de signalement électronique si le drone a une masse supérieure à 800 grammes (250 grammes à compter du 01 juillet 2022) ;
- ⊙ respecter les zones interdites de survol en consultant le site Géoportail de l'IGN ;
- ⊙ respecter la vie privée d'autrui ;
- ⊙ souscrire un contrat d'assurance prenant en compte mon activité ;
- ⊙ respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).
- ⊙ Consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur, et retrouver tous les liens vers les sites utiles :

https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-nav_1

* Cadre des usages de loisirs et professionnels simplifiés, dit « catégorie ouverte ». Le recours à un exploitant professionnel de drones offre un cadre d'emploi plus large dit « catégorie spécifique » qui peut être mieux adapté à certains besoins.



DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE A UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

2 Comment intégrer une activité drone durant mon évènement ?

Je privilégie le recours à un professionnel déclaré :

<https://alphotango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp>
(en bas de la page web : « liste des exploitants déclarés »)

Je dois :

- ⊙ proposer un cahier des charges en toute connaissance de la réglementation en vigueur ;
- ⊙ stipuler l'activité drones dans le dossier de sécurité lors de ma déclaration à la préfecture ;
- ⊙ définir un périmètre de sécurité pour les évolutions des drones afin de protéger les personnes au sol.

3 Comment se prémunir d'un usage malveillant de drone ?

Lors de la préparation de la manifestation que j'organise, je dois :

- ⊙ indure la menace-drone dans mon plan de sécurité et de secours ;
- ⊙ me rapprocher des services de la préfecture afin de consulter les éventuelles déclarations ou autorisations d'activité drone aux abords de la manifestation et d'identifier les potentielles mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- ⊙ étudier la mise en place de moyens de détection de drones ;
- ⊙ sensibiliser les agents de sûreté de la potentialité de la menace et des actions immédiates à déclencher (détection, alerte, réaction, compte-rendu).

Pendant la manifestation, je dois :

- ⊙ coordonner l'activité des drones autorisés à voler ;
- ⊙ informer le public des survols prévus de drones par tous moyens (affichage, message sonore, etc.) ;
- ⊙ en cas de survol de drone non prévu :
 - rendre compte aux forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie) ;
 - si le drone est à terre, ne pas s'en approcher et établir un périmètre de sécurité.



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

Maquette : Pôle graphique, fabrication, déplacements, image - DSNF-DPSG - Mai 2022.